

janvier 2016

BANNALEC

journal d'informations municipales



Notre dossier
Le Plan Local d'Urbanisme



Quimperlé Communauté



Le Téléthon 2015



Bravo Pauline !

En 2015, ce qui restera, hélas, gravé pour toujours dans nos mémoires, ce sont les attentats meurtriers qui ont eu lieu en janvier et novembre et qui ont profondément ébranlé la nation. Tous, nous sommes restés abasourdis par cette folie et cette barbarie qui nous interpellent : sur quelle planète vivons-nous ?

Mais quelques lueurs d'espoir atténuent ce bilan sombre et notamment la signature de l'accord de Paris de la COP 21 par 195 pays, le samedi 12 décembre, un accord historique qui doit permettre de lutter contre les changements climatiques, en incitant les Etats à réduire leurs émissions de gaz à effets de serre.

Désormais, cette page est close et il nous faut maintenant nous tourner vers l'année 2016, que nous espérons meilleure pour tous, avec toujours la volonté des élus municipaux de favoriser le bien vivre ensemble. C'est pourquoi, malgré la baisse des dotations de l'État et la nécessité de réduire les dépenses, nous continuerons à soutenir la vie associative.

Pour Bannalec, à l'heure de la préparation par les élus du budget 2016, nous pouvons déjà annoncer que l'année sera marquée par l'achèvement de la Maison de l'enfance, ainsi que des travaux de réaménagements du bâtiment et du parvis de la gare.

À l'aube de la nouvelle année, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une bonne et heureuse année et la réussite de vos projets.

Bloavezh mat.

Le maire, Yves André

PENNAD-STUR ■■■■■■

Eus 2015, ar pezh a chomo e-barzh hor pennoù da viken, siwazh deomp, eo ar gwalldaolioù lazhus a oa bet e miz Genver hag e miz Du hag o doa gwall stroñset tud ar vro. Chomet omp holl badaouet gant ar follentez hag ar varbariezh-se a laka ac'hanomp da brederiañ : war beseurt planedenn emaoomp o vevañ ?

Un tamm spi, avat, a laka ar bilañs du-se da zistanañ, dreist-holl sinadur emglev ar C'hendalc'h war an Hin (COP 21) gant 195 bro e Pariz d'ar Sadorn 12 a viz Kerzu. Un emglev istorel hag a rank reiñ tro da stourm ouzh ar cheñchamantoù hin ha da vroudañ ar Stadoù da zigreskiñ an dilaoskadurioù gazoù o efed ti-gwer.

Bremañ eo kloz an abadenn-se ha ret eo deomp en em dreiñ war-za ar bloavezh 2016. Fiziañs hon eus e vo gwelloc'h an traoù er bloaz-mañ evit an holl ha c'hoant bras o deus dilennidi an ti-kêr bepred da aesaat ar bevañ mat asambles. Setu perak, daoust m'eo bet digresket skoaziadoù ar Stad ha m'eo ret digreskiñ an dispignoù, e kendalc'himp da sikour buhez ar c'hevredigezhioù.

Evit Banaleg, d'an ampoent m'emañ an dilennidi o prientiñ budjed 2016, e c'hallomp reiñ da c'houzout e vo merket ar bloavezh gant echuamant Ti ar Vugale, hag ivez gant al labourioù terkañ evit savadur ha rakleur ar gar.

War dreuzoù ar bloavezh nevez e het ar c'huzul-kêr, asambles ganin, deoc'h ha d'ho tud-nes, ur bloavezh mat-kaer ha berzh mat en ho raktresoù.

Bloavezh mat.

Ar maer, Youn André

Guy Perron,
60 ans de bénévolat à la Fleur de Genêt



Yves André a remis l'assiette de la commune à Guy Perron, pour honorer ses 60 années passées au service du club de football local. Une petite cérémonie était organisée en son honneur, en novembre, au local du club, en présence de son épouse Suzanne, de sa famille, des responsables du club et de la municipalité. Joueur, arbitre capacitaine, dirigeant, bénévole et toujours supporter, Guy Perron participe à la vie du club depuis 1955. Sa femme Suzanne l'a toujours accompagné le week-end et tous deux continuent de supporter la Fleur de Genêts et de participer bénévolement à la vie du club !

Sécurité routière :
piétons et cyclistes, soyez prudents

La route est un espace qui se partage. Le cycliste et le piéton, tout comme l'automobiliste, doivent appliquer les règles du Code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres usagers. En hiver, d'autres précautions s'imposent, car chaque année, est enregistré un pic d'accidentalité et de mortalité dont les piétons sont les premières victimes. Il faut notamment protéger les enfants entre leur domicile et l'arrêt de bus, les jours d'école.



Des équipements obligatoires ou fortement recommandés :
 - un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge ;
 - des catadioptrés (dispositifs rétro-réfléchissants) de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales ;
 - un gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.
 Pour les piétons, des accessoires rétro réfléchissants existent également dans les commerces.

2^{ème} tour des élections régionales

Lors du 2^e tour des élections régionales, 58,07 % des électeurs bannalécois inscrits se sont déplacés le dimanche 13 décembre dont voici les résultats :

- Jean-Yves Le Drian (liste Union de la gauche) : 58,60 % soit 1 343 votes
- Gilles Pennelle (liste Front National) : 22,29 %, soit 511 votes
- Marc Le Fur (liste Union de la droite) : 19,11 %, soit 438 votes
- Votes blancs : 3,72 %, soit 92 votes
- Votes nuls : 3,72 %, soit 92 votes.

Chantiers

Le point sur trois projets

Maison Pont Rozuel

La toiture sur la partie non habitée était dans un état avancé de délabrement. Elle a été remplacée par des bacs en acier assurant la sauvegarde du bâti. Les ouvertures ont également été changées pour assurer un meilleur confort aux occupants.



Le bâtiment voyageur

L'aménagement du pôle multimodal se poursuit par des travaux sur le bâtiment voyageur. Ils vont débuter en ce début d'année pour se terminer fin 2016. Les façades et toitures seront rénovées. À l'intérieur, le rez-de-chaussée sera aménagé pour l'accueil des usagers.

La Maison de l'enfance

Suite à la liquidation de l'entreprise de gros-œuvre, les travaux ont marqué un temps d'arrêt. Ils ont désormais repris pour une livraison de la structure prévue à l'été 2016. La Maison de l'enfance accueillera la crèche de Bannalec et l'accueil de loisirs géré par Quimperlé Communauté.

Vie des services

Anne-Sophie Laurent remplace Rozenn Saillour à la comptabilité



Après 8 années passées au service Ressources, au poste d'agent comptable finances et marchés, Rozenn Saillour poursuit sa carrière près de Saint-Pol de Léon. C'est Anne-Sophie Laurent qui lui a succédé début novembre. Anne-Sophie, mère de 4 enfants, est installée sur la commune avec son compagnon depuis 2004. Titulaire d'un BTS comptabilité et gestion, elle travaillait auparavant au département du Finistère.

Conseils municipaux

Les principales décisions

Réunion du 15 septembre 2015

ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE : pour permettre au personnel de l'accueil périscolaire des écoles élémentaire et maternelle publiques de quitter leur travail à l'heure le mercredi, le conseil municipal a décidé d'appliquer (comme pour l'accueil périscolaire du soir), un tarif dissuasif d'un montant de 5 euros par quart d'heure entamé au-delà de 12h30, heure de fermeture de l'accueil.

QUOTIENT FAMILIAL : le conseil a décidé d'appliquer le tarif maximum aux familles qui ne fourniraient pas les documents permettant de calculer leur quotient familial, pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

RESTAURATION SCOLAIRE : afin de permettre le bon fonctionnement du service restauration scolaire, les élus ont décidé de porter à la connaissance des familles, le règlement intérieur rédigé en ce sens, qui sera présenté à chaque inscription et à tout usager en faisant la demande. Ce document précise le comportement et les règles d'usage lors du temps de restauration.

EAU POTABLE : le conseil municipal a approuvé le nouveau règlement du service de l'eau potable, qui définit avec précision les conditions générales de fonctionnement ainsi que les modalités techniques et administratives pour les usagers. Le dernier règlement datait de 1937.

POSTE : un courrier est adressé au directeur de l'agence postale de Bannalec, pour lui faire part des préoccupations des élus et connaître son avis sur les conditions de travail des agents de La Poste et sur la baisse inquiétante des moyens humains et matériels de l'agence bannalécoise, qui touche l'ensemble des usagers.

Réunion du 13 novembre 2015

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ : le conseil municipal a approuvé le changement de nom de la communauté de communes du pays de Quimperlé qui se nomme désormais « Quimperlé Communauté ». De même, le conseil a approuvé le projet de changement de statuts de la communauté de communes en communauté d'agglomération. La Cocopaq était déjà dotée de la plupart des compétences qui lui permettent de devenir communauté d'agglomération. Tous les conseils municipaux concernés se sont prononcés sur le sujet en fin d'année.

GARE : compte tenu du coût des travaux de l'ancien bâtiment voyageur de la gare, du fait des mesures de sécurité exigées par la SNCF, le projet de création de logements est reporté et les travaux concerneront uniquement le rez-de-chaussée, dans un 1^{er} temps. Le coût des travaux est estimé à 203 000 € dont 60 % à la charge de la commune et 40 % à la charge de la Cocopaq.

OUI À PARIS, VILLE OLYMPIQUE : le conseil municipal, considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Bannalec est attachée, soutient la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'été de l'année 2024.

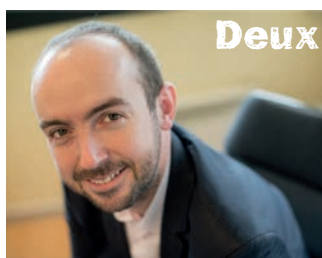
La Cocopaq devient Quimperlé Communauté



1 rue Andreï Sakharov à Quimperlé
Accès possible en bus, en vélo ou en voiture

A partir du 2 février, les services de la Communauté s'installent au 1 rue Andreï Sakharov à Quimperlé. Jusqu'à présent, les agents communautaires étaient répartis sur une petite dizaine de sites à Quimperlé, Mellac, Bannalec et Tréméven. Ils travaillaient pour la plupart dans des locaux vétustes, énergivores, souvent inaccessibles aux personnes handicapées, et coûteux. Les nouveaux bâtiments vont regrouper l'ensemble des services de la Communauté, à l'exception des personnels des centres de loisirs et des Aquapaq, qui resteront dans les bâtiments spécifiquement adaptés à leurs activités.

Le nouveau site sera facilement accessible en voiture, en bus ou en deux roues. Les personnes à mobilité réduite pourront quant à elles enfin accéder aux services de la communauté.



Deux questions à

Sébastien Miossec, président de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé

Un déménagement, un changement de nom, un passage en communauté d'agglomération, c'est une révolution à la Cocopaq ?

Sébastien Miossec : Une révolution, non, un changement d'ère, oui. Ces trois changements majeurs participent à un projet de renforcement de notre lisibilité et de notre attractivité. La Communauté de communes du Pays de Quimperlé porte depuis sa création le nom de Cocopaq, un nom bien ancré dans les 16 communes du territoire qui identifie pleinement l'intercommunalité auprès de la population. Ce nom a l'avantage d'être court et mémorisable mais il a un très gros défaut : il n'a pas de sens précis, et provoque même l'amusement. L'objectif était de simplifier le nom pour le rendre accessible à tous, habitants du territoire, partenaires, porteurs de projet, touristes, ... Derrière cette démarche, la question de l'attractivité économique de notre territoire est majeure.

Nous avons également considéré que le nom devait durer dans le temps. Il fallait qu'il perdure même si la Communauté de communes devient un jour une agglomération. Ce qui s'est produit, quelques mois plus tard d'ailleurs.

Il a donc été proposé que la Cocopaq devienne Quimperlé Communauté. Ce que les 16 communes ont unanimement validé.

Le passage en communauté d'agglomération, qu'est ce que ça change concrètement ?

C'est un acte historique, car notre territoire rentre dans la cour des grands. Il nous donne le rang, la place, le positionnement institutionnel qui devrait être le nôtre depuis bien longtemps. Notre intercommunalité exerce les politiques publiques, les compétences d'une Communauté d'agglomération. Elle a le territoire et la population qu'il faut. Mais elle n'en avait pas la reconnaissance, d'abord institutionnelle, mais également financière. Ce statut de Communauté d'agglomération va nous donner cette place, cette visibilité. Elle nous permettra de nous situer d'égal à égal avec nos voisins de Concarneau Cornouaille Agglomération, Lorient Agglomération et Quimper Communauté. C'est un gage d'attractivité renforcée auprès de l'ensemble des porteurs de projet à même d'investir sur notre territoire. Je pense surtout aux investisseurs économiques qui verront d'un œil plus intéressé un territoire au statut de Communauté d'agglomération plutôt qu'une Communauté de communes. Enfin, ce sont également des recettes complémentaires que je souhaite réinjecter en grande partie dans le pacte financier entre les communes et la communauté.

QUELQUES CHIFFRES

145 000 euros, c'est le coût annuel des loyers payés jusqu'à présent

408, le nombre de panneaux photovoltaïques qui équipent les nouveaux bâtiments

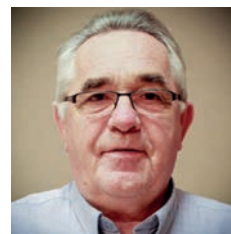
23, le nombre de salariés d'entreprises du BTP qui ont travaillé en moyenne chaque jour sur le chantier

70, le nombre de missions exercées par les 155 agents de la Communauté

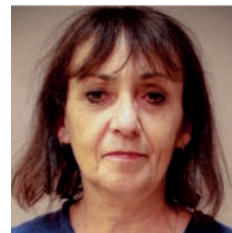
Les délégués communautaires de Bannalec



Marcel Jambou



Yves André



Marie France Le Coz



Anne-Marie Quénehervé

Marcel Jambou est vice-président de la Communauté de communes en charge de l'eau, de l'environnement et des énergies

Téléthon 2015

Les bénévoles bannalécois se sont mobilisés en masse



Bénévole, c'est de famille !

Le samedi 5 décembre 2015, comme tous les ans au début du mois de décembre depuis 5 ans, Morgan Le Guerer a accompagné sa famille pour les animations de la 29e édition du Téléthon. Agé d'une douzaine d'années, Morgan est le plus jeune bénévole du comité. « Il est toujours volontaire pour donner un coup de main et il nous est très utile pour tenir le stand de frites lors du Téléthon » souligne son grand-père Jo, qui avec sa femme Monique, ancienne adjointe au maire de Bannalec, a su transmettre le virus du bénévolat à toute la famille. En octobre dernier, avec d'autres bénévoles, il a été félicité par le président de l'APAJH 29 et a reçu un cadeau de la part de Françoise Cauwin, pour son engagement bénévole dans l'organisation de la rando Jean-Louis Conan.

A l'image de Morgan Le Guerer, nombre de bénévoles des associations bannalécoises se sont mobilisés pour cette journée de solidarité qu'est le Téléthon.



Bienvenue aux nouveaux Bannalécois

Tous les ans, la commune accueille plus ou moins 70 nouveaux habitants et une réception est organisée en partenariat avec la section locale d'Accueil des Villes Françaises (AVF). Elle permet de présenter la commune aux nouveaux Bannalécois et d'établir le contact avec les élus et les services.



Au cours de la cérémonie, Pascale Le Bourhis, adjointe au maire en charge du tourisme et de la citoyenneté, à l'aide d'un diaporama, a invité les nouveaux arrivants à partager l'histoire de la ville, ses projets mais aussi sa vie culturelle, sportive, économique en échangeant avec des responsables associatifs en dégustant des spécialités locales.

Une pochette, contenant toutes les informations utiles pour vivre à Bannalec, a été offerte aux nouveaux arrivants.

En novembre, parmi les nouveaux habitants, un jeune couple, Gauthier Hochart et Cécile Denogens, âgés de 26 ans et originaires du Nord et de la Lorraine ont expliqué les raisons de leur installation dans la commune, dans le quartier de Trémeur, par la proximité des pôles de Lorient et de Quimper, où ils travaillent. Le jeune couple ne regrette pas son choix : « Nous avons été agréablement surpris de constater que dans les rues du bourg, comme à Trémeur, tout le monde se salue et cohabite avec gentillesse ».



D'autres atouts sont également mis en avant par les néo-Bannalécois : le dynamisme des associations, les services aux familles, la proximité du littoral, la bonne image de la commune...



Plan Local d'Urbanisme

Améliorer et renforcer les dispositifs sur le territoire

Elaboré pour une durée de 10 à 20 ans, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 25 septembre 2015 et est devenu exécutoire le 22 octobre 2015.

Retour sur 14 ans d'échanges et de procédures avec Josiane André, adjointe au maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement.



Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme et à quoi ça sert ?

Josiane André : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui définit pour un territoire donné, les zones constructibles, agricoles, naturelles et forestières. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit une stratégie cohérente en fonction des besoins et des projets de la commune pour 10 ou 20 ans. Cette démarche permet de déterminer les orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement en faveur du renouvellement urbain et de la préservation des qualités environnementales, patrimoniales et urbanistiques de la commune.

Pourquoi la municipalité a décidé d'élaborer un PLU ?

La commune de Bannalec se trouvait dans l'obligation légale de gérer son espace de manière économe en luttant contre l'étalement urbain et la régression des surfaces agricoles et naturelles, en tenant compte des objectifs fixés par le SCOT.

Notre territoire communal se compose de 7.751 hectares, avec une population en forte augmentation depuis plus de dix ans, ce qui a entraîné une hausse du nombre d'habitations. Il était nécessaire de fixer un cadre réglementaire pour accompagner ce développement. Les espaces urbanisés (habitat, équipements, activités économiques) représentent une superficie d'environ 277,2 hectares, soit 3,6 % du territoire communal.

PLU, PADD, OAP... explications :

Le Plan Local d'Urbanisme comprend 4 éléments principaux : un rapport de présentation, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués ; un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme ; des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) relatives à certains quartiers ou secteurs et un règlement écrit et un règlement graphique, qui délimite les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières.

Comment s'est déroulé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ?

Il a fallu identifier les espaces et définir des orientations pour le long terme. Une commission avait été mise en place en 2008, composée d'élus, d'agents municipaux et entourée de différents intervenants: la Cocopaq, anciens élus, commerçants, agriculteurs, associations, Services de l'équipement.

L'élaboration du PLU a été un travail de longue haleine et a nécessité plusieurs années sur la commune depuis la décision du conseil municipal en 2001 : plusieurs séances de présentation au public ont eu lieu pour recueillir les avis des Bannalécois (réunion publique, projet en ligne sur le site). Puis le conseil municipal a validé le projet avant une 2e phase de consultation des citoyens (enquête publique avec permanence du commissaire-enquêteur). La dernière réunion publique sur l'élaboration du Plan Local d'urbanisme a eu lieu le 5 janvier 2015 en présence d'une centaine de personnes. Le PLU a tenu compte des remarques faites par les services de l'État et des particuliers lors de l'enquête publique. Après 14 ans de procédures, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 25 septembre 2015 et est devenu exécutoire le 22 octobre 2015.

A travers la lecture de ces documents, qu'est-ce qui caractérise la commune de Bannalec ?

La commune bénéficie d'atouts qui lui permettent d'attirer de nouveaux habitants, chaque année. Parmi ces atouts, il y a en

particulier sa situation favorable, à mi-chemin des bassins d'emplois quimpérois et lorientais, et sa bonne desserte routière et ferroviaire. Par ailleurs, le prix du foncier reste modéré par rapport à ces grandes agglomérations. Enfin, l'environnement relativement préservé de la commune et ses nombreux équipements jouent un grand rôle dans ce contexte.

Mais la commune doit rester vigilante sur la gestion des ressources naturelles (préservation et mise en valeur des milieux, gestion des risques et des nuisances).

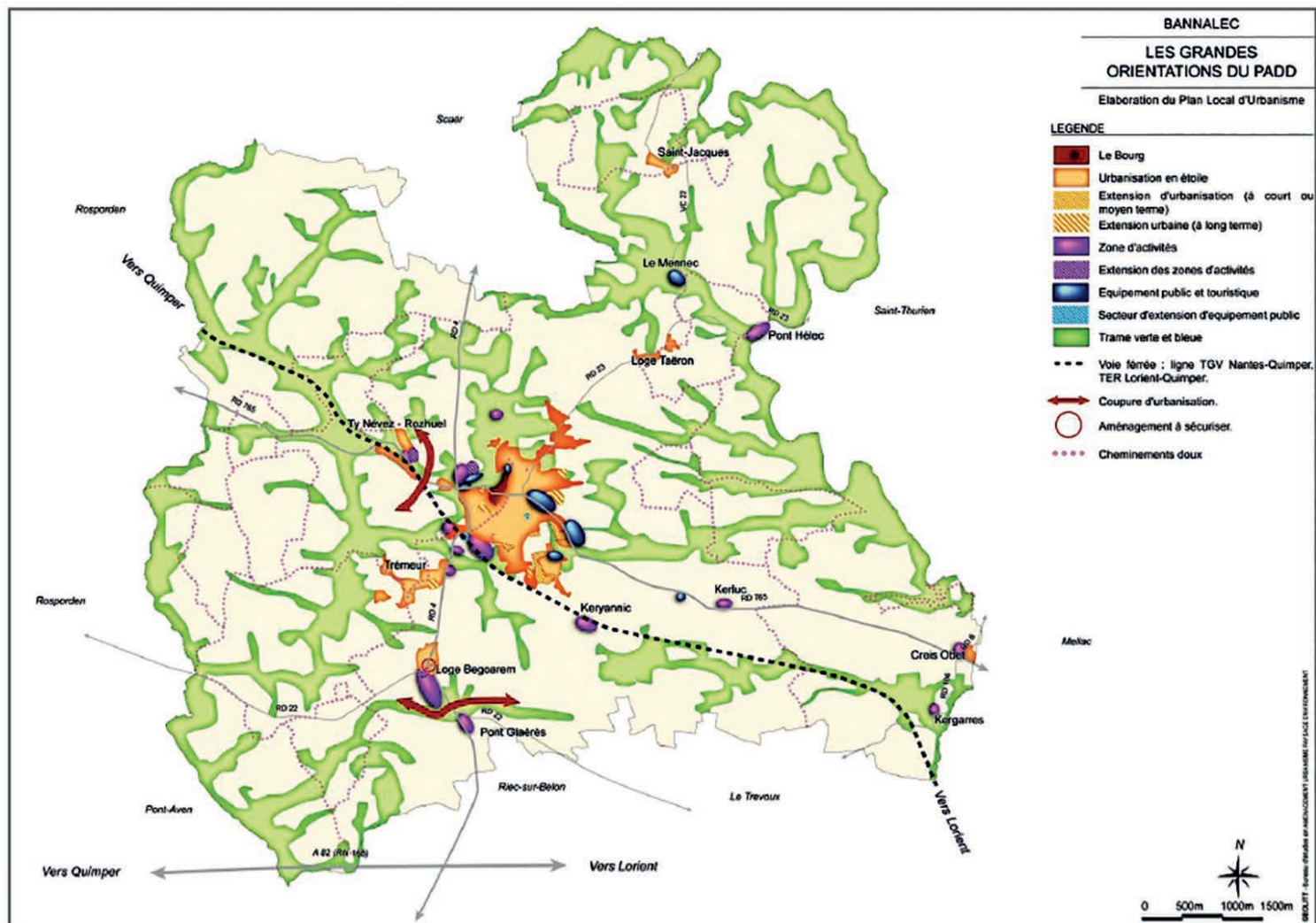
Et maintenant ?

La volonté des élus municipaux est de favoriser une croissance maîtrisée de sa population (6000 habitants à l'horizon 2020). Ce développement contrôlé doit garantir le renouvellement des générations, assurer le développement de la vie scolaire, culturelle et associative, maintenir le commerce de proximité, garants d'une bonne qualité de vie. Avec ce document, nous sommes passés de 60 à 18 hectares potentiellement constructibles : cela préserve l'espace agricole, limite le mitage et protège l'environnement.

Elaboré pour une durée de 10 à 20 ans, le PLU pourra être modifié selon les évolutions de fait ou de droit (modifications législatives ou territoriales).

Comme indiqué lors de la séance du conseil municipal du 25 septembre, la commune de Bannalec a mis en ligne, sur son site internet, dans le cadre de la concertation avec la population, un certain nombre de documents sur le PLU.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Au travers de ce PADD, la surface potentiellement constructible est passée de 60 à 18 hectares : cette décision vise à préserver l'espace agricole, limiter le mitage et protéger l'environnement et la qualité du paysage, en accord avec le Schéma de Cohérence Territoriale de Quimperlé Communauté sur le territoire des 16 communes.



Dans le cadre de ses compétences, Quimperlé Communauté prend désormais en charge l'instruction des dossiers de construction. Cependant, en mairie de Bannalec, pour toute autre demande, Marielle Le Cunff, du service municipal de l'urbanisme, se tient à l'écoute des habitants, aux côtés de Josiane André.

Compostez chez vous C'est laisser faire la nature !

Suite à notre précédent article sur la réduction des végétaux en déchèterie, nous abordons aujourd'hui plus en détail une des solutions que nous vous avons proposées : le compostage.

Le compostage

C'est la transformation des matières organiques (déchets de cuisine et de jardin) avec la complicité de divers organismes vivants depuis les bactéries et les champignons jusqu'aux vers de terre et aux insectes.

Pour quoi faire ?

Cela permet de réduire de 30 % les ordures ménagères de votre poubelle (épluchures de légumes, marc de café, fleurs fanées etc.), à quoi il faut ajouter les déchets de jardin : tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes...

C'est un bienfait pour votre jardin et pour votre portefeuille. Vous produisez vous-même votre compost, un fertilisant 100% naturel et gratuit, vous luttez donc contre l'appauvrissement et la pollution, par des engrais chimiques, de votre lopin de terre.

Cerise sur le gâteau, vous n'allez plus aussi souvent en déchèterie.

Ce n'est pas compliqué, la nature le fait depuis des millions d'années.

L'emplacement

Adaptez la taille de votre composteur en fonction de la surface de votre terrain (comptez environ 1 litre de composteur pour 1 m² de terrain), de l'existence ou non d'un potager et du nombre de personnes résidant au foyer. Vous pouvez également réaliser une zone de compostage en tas dans votre jardin, c'est tout aussi efficace.

Placez votre composteur pas trop loin de la maison (pensez aux allers

et retours lorsque vous déposerez des déchets de cuisine). Placez-le à même le sol pour faciliter l'arrivée des bactéries, des vers de terre et à mi-ombre pour éviter le dessèchement.

Les apports et le suivi

Variez entre la **matière carbonée, dite «sèche»** (feuilles mortes, petites tailles de haies, petits branchages, essuie-tout et mouchoirs en papier) et la **matière azotée dite «humide»** (épluchures, tontes de pelouse, fanes de légumes).

Contrôlez l'humidité : les micros organismes ont besoin d'eau mais pas trop. Aérez le tas : les micros organismes ont besoin d'oxygène.

Laissez se faire la décomposition.

Après quelques mois de fermentation, de montée en température et de maturation, les déchets se sont transformés en une terre friable, de couleur brun foncé et à bonne odeur de sous-bois.

Vous pouvez alors utiliser votre compost au potager, au pied des massifs ou des haies, dans vos jardinières en mélange avec de la terre, le répandre sur la pelouse ou bien le remiser en tas pour une utilisation ultérieure. Chaque année la nature vous donne ce dont elle a besoin.

JE FAIS DU COMPOST.



reduisonsnosdechets.fr

Le diagnostic des réseaux d'eaux usées est réalisé

Un diagnostic des réseaux d'eaux usées a été réalisé. C'est la première phase d'une série d'études sur les réseaux d'assainissement.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose aux intercommunalités de prendre les compétences eau potable et assainissement avant le 1er janvier 2020.

Quimperlé Communauté avait anticipé cette réflexion avec le lancement en 2014 d'une étude d'opportunité et de faisabilité de ces transferts.

Afin de compléter l'état des lieux réalisés et d'améliorer la connaissance des réseaux d'assainissement, des diagnostics de réseaux d'eaux usées et l'élaboration de schémas directeurs se sont révélés nécessaires.

Quimperlé Communauté a porté un groupement de commandes composé des com-

munes de Bannalec, Saint-Thurien, Querrien, Le Trévoux, Guilligomarc'h, Riec-sur-Bélon et Clohars-Carnoët.

Le bureau d'études Artelia de Brest a été retenu pour réaliser cette mission sur les 8 collectivités.

Jusqu'en juin 2016

Les études vont se dérouler jusqu'en juin 2016 en 4 phases successives :

- **État des lieux du réseau** : entre début octobre et mi-décembre, un technicien du bureau d'études va notamment faire des relevés sur le réseau en soulevant les regards situés sur la voirie ;
- **Campagnes de mesures** avec entre autres des inspections nocturnes du réseau de mi-octobre à mars ;
- **Localisation des dysfonctionnements** :



des tests à la fumée et des contrôles de branchements seront réalisés courant mars 2016 ;

- **Synthèse de la situation actuelle et élaboration du schéma directeur** : en fonction de l'analyse des dysfonctionnements actuels, un programme d'investissement pour les années à venir sera établi.

La Perf !

Pauline Le Berre, vice-championne de France de judo

C'est incontestablement la Performance sportive de la fin d'année 2015 : licenciée au Dojo Belon Aven, Pauline Le Berre est montée sur la 2^{ème} marche du podium du championnat de France de division 2 de judo à Agen, en catégorie des moins de 52 kg le 13 décembre dernier.

À 26 ans, la jeune femme hisse haut les couleurs du club local. L'un des 2 entraîneurs du club, Didier Cado l'accompagnait pour ces championnats. « Pauline possède un bagage technique au-dessus de la moyenne. Elle sait presque tout faire, avec notamment des liaisons entre le travail debout et le travail au sol d'une grande rapidité et précision ». Elle est aujourd'hui une combattante expérimentée, avec son club le Dojo Belon Aven, où elle a commencé à 6 ans, mais également tout au long de son cursus universitaire et professionnel, qui l'a amené à s'entraîner à Toulouse, Montpellier et Brest. Pauline a obtenu son titre de vice-championne de France, meilleur résultat du club depuis sa création, un mois après sa 2^{ème} place au championnat de Bretagne.

Elle est allée à Agen pleine de confiance : « J'étais persuadée que le podium était accessible, j'ai pris les combats les uns après les autres. Malheureusement, je perds en finale, opposée à Patricia Fortel de Lorraine. Mais je suis très heureuse de cette médaille d'argent ».

Pour 2016, Pauline s'est donnée pour objectif de se qualifier pour le championnat de 1^{ère} division, le plus haut niveau français.



Dojo Bélon Aven

Deux présidents : Elisabeth Barbat et Christophe Lounissi



Au Dojo Belon Aven, ce sont deux présidents qui ont succédé à Yann Trolley, en octobre 2015. Liés au club depuis une quinzaine d'années, par le biais des enfants ou pour pratiquer la discipline, Elisabeth Barbat et Christophe Lounissi ont déjà exercé des responsabilités au sein du club, qui compte 200 licenciés cette saison.

Elisabeth souligne « l'avantage d'être à deux aux commandes du club, car même si les autres membres du bureau nous aident beaucoup, il y a beaucoup de travail pour gérer un club qui compte autant de catégories, avec de nombreux déplacements et réunions de travail. Surtout que les cours du Dojo sont répartis sur les communes de Bannalec et Riec sur Belon ».

Christophe ajoute : « actuellement, nous travaillons sur la réactualisation du règlement intérieur, qui définit les valeurs du club : respect, politesse, hygiène, comportement etc ... Nous souhaitons organiser un challenge interne pour motiver les plus jeunes et leur donner un aperçu de la compétition ».

Avec les récents exploits des minimes garçons et surtout de Pauline Le Berre, le « petit » club a trouvé sa place parmi les grands. Le club a d'ailleurs organisé un séjour à Paris mi-octobre 2015 pour découvrir le très haut niveau au Grand Slam de Bercy.

La commune est réputée pour le nombre et le dynamisme de ses associations, dont une partie a effectué récemment un changement de responsables. Après ceux du Dojo Bélon Aven, découvrez les portraits de ces nouveaux présidents et présidentes, qui dévoilent leurs projets pour l'année 2016.

Pour rappel, toutes ces associations se trouvent sur le site internet de la commune.

Bann'Anim : R. Pichon



De g. à dr., Raymond Pichon, Mme Salaun et Michel Dackow

Installé à Bannalec depuis 1997, originaire de Saint-Thurien, marié à une Bannalécoise et père de 3 enfants, Raymond Pichon s'est impliqué depuis de nombreuses années dans les associations locales. Membre de Bann'Anim depuis 2005, Raymond a remplacé Christine Ligeour à la tête de l'association en novembre 2015.

L'infatigable animateur des randonnées du jeudi soir, d'avril à septembre, prend ainsi de nouvelles responsabilités. Il s'est entouré d'un conseil d'administration composé d'habitues des randonnées, avec le trésorier, Michel Dackow, et la secrétaire, Elisabeth Salaun.

« Nos projets pour 2016 sont de continuer les marches du jeudi soir qui débuteront le jeudi 14 avril 2016, pour terminer fin septembre avec une sortie à la journée durant le mois de juin. Cette année, nous souhaiterions associer d'autres associations locales intéressées à l'organisation des Vendredis Musicaux, les 22, 29 juillet et 5 août ».



Club gymnique : O. Willot

Père de 4 gymnastes licenciés au club, c'est tout naturellement qu'Ollivier Willot a pris la présidence du Club Gymnique Bannalécois (CGB), à la place de Sylvie Le Padan, qui avait souhaité prendre du recul, après de nombreuses années de bénévolat au sein du club. A 37 ans, ce résident scaërois a accepté de reprendre la présidence de la gym, avec une équipe motivée, « pour permettre une certaine continuité et pérenniser le club ». Certains Bannalécois le connaissent déjà car il a également fait partie du club de handball (membre du bureau, entraîneur et joueur) pendant 6 ans.

Projets et grands rendez-vous de l'association pour l'année 2016 : le CGB prépare l'organisation du Gala de fin de saison et un rassemblement pour fêter les 30 ans du club. Enfin, « nous travaillons sur le dossier de financement pour le remplacement du praticable en partenariat avec la commune, cet investissement nous permettrait d'organiser une compétition départementale à Bannalec ».

Vélo Loisirs : A. Le Lu

Au club de vélo loisirs, c'est désormais André Le Lu, qui préside à la suite de Lucien Sumbulian. Retraités depuis 5 ans, André et son épouse se sont installés depuis 2 ans sur la commune. Il raconte : « j'ai pris la présidence du Vélo Loisirs Bannalec afin lui donner une nouvelle dynamique, avec une priorité donnée à la sécurité et la convivialité. J'ai commencé à pratiquer le vélo dans les années 80 sur Brest et j'ai adhéré puis je suis entré au bureau du club Bannalécois comme secrétaire. J'ai été élu président le 5 décembre 2015 ». Pour l'année 2016, afin de redynamiser le club, après la signature des licences de tous les cyclotouristes, « nous souhaitons proposer la découverte des sorties collectives en vélo, le samedi après-midi. Nous roulons de 60 à 100 km par sortie, le dimanche matin. Deux groupes sont formés avec un départ de la place de l'église à 9 h. Les meilleurs font un circuit plus important mais nous nous retrouvons tous au local vers 11 h 45 pour débattre de nos sensations ». Le rendez-vous incontournable de l'association est la randonnée Aux Pays des Genêts, qui est programmée le dimanche 5 juin, au départ de l'espace André Duval.



Espace Musique : S. Louis

En mars 2015, Sabrina Louis a remplacé Martine de Saint Jan à la tête de l'association Espace Musique, qui compte actuellement 150 adhérents et 10 professeurs de musique et de chant. Installée depuis 10 ans sur la commune, cette enseignante de l'EREA de Quimper est entrée dans l'association lors de l'inscription de ses enfants aux ateliers musicaux, puis au sein du conseil d'administration en 2014.

Elle souligne : « j'ai déjà exercé des responsabilités au sein de l'association des parents de la crèche Point Virgule, puis de l'Association des Parents d'Élèves de l'école publique ».

A Espace Musique, elle est entourée de bénévoles qui l'aident dans la gestion de dossiers, dont elle a découvert la complexité récemment. L'association souhaite améliorer l'accueil et le travail des élèves.

Pour 2016, « avec le bureau, nous voulons créer du lien et établir des passerelles entre les différents ateliers de musique et de chant. Nous avons le projet de proposer 3 chansons collectives sur scène pour la fête de la musique. Enfin, pour permettre aux familles de découvrir le travail des enfants dans les ateliers, nous organiserons des ateliers portes ouvertes, au cours de l'année ». Des auditions publiques des différents ateliers sont organisés régulièrement au cours de l'année.



Bannalec Horizon 2020

SAUVONS LA DÉMOCRATIE TANT QU'IL EST ENCORE TEMPS !

Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. Voilà une définition simple et claire de la démocratie. Dans notre démocratie dite représentative le peuple choisit ces représentants par l'élection. L'élection devant assurer la légitimité des élus pendant le temps de leur mandat. Et si leur action n'est ensuite pas conforme aux attentes des citoyens, une nouvelle équipe sera mise en place lors de l'élection suivante. Ainsi va le jeu de la démocratie dans notre commune et en France.

Cependant si l'élection est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour légitimer l'action d'une équipe municipale même majoritaire. Ainsi pendant notre mandat, l'équipe municipale Bannalec horizon 2020 reste à l'écoute des difficultés des citoyens mais sa fonction l'oblige aussi à prendre en compte l'intérêt collectif qui n'est jamais la somme des intérêts particuliers. Voilà un paradoxe de l'action de l' élu : comment concilier les demandes légitimes de chacun tout en préservant l'intérêt collectif. De ce paradoxe, il naît souvent l'incompréhension et parfois même des frustrations.

Mais être élus ce n'est pas toujours dire oui, mais plutôt être dans le dialogue pour trouver les meilleures solutions possibles lorsqu'une demande s'exprime. Notre mission et notre engagement depuis toujours est d'être à l'écoute des attentes de tous et dans de nombreux domaines de la vie quotidienne des Bannalécois(es) (solidarité, voirie, ...) mais aussi des acteurs locaux (agriculteurs, associations et entreprises).

Et cela d'autant plus que nous traversons une période de crise profonde avec un chômage très (trop) élevé. Notre commune subit d'ailleurs elle aussi les conséquences de cette crise avec la fermeture d'une entreprise historique de la commune : ISOBOX.

Aujourd'hui la démocratie est doublement attaquée : de l'extérieur avec les attentats odieux du 7 janvier et du 13 novembre 2015 mais aussi de l'intérieur par un vote d'extrême droite important.

Attention, car la démocratie, beaucoup de peuples en rêvent mais c'est quand elle semble acquise qu'il faut se préparer à la défendre.

Le groupe de majorité municipale, Bannalec Horizon 2020

Bannalec bouge

DE L'ESPOIR...



En cette fin d'année 2015, nous sommes à l'heure du bilan. Que pouvons-nous en dire ?

Après un début d'année marqué par les douloureux attentats de Charlie, nous avons repris l'espoir de continuer la vie comme avant et nous voici à la fin de l'année, à nouveau frappés par les attentats barbares de Paris qui nous ont choqués et attristés.

Et malgré toutes ces douleurs, nous sommes allés mettre notre espoir dans les urnes.

Mais de quel espoir parlons-nous ?

Celui d'avoir un quotidien moins éprouvant, moins accablé par le chômage et par la précarité.

Celui dans lequel on a moins de difficultés à se loger et se nourrir.

Celui d'avoir une meilleure école dans laquelle nos enfants peuvent s'épanouir.

Celui d'avoir une vie meilleure.

Et voici que notre espoir d'une république sociale s'est éclaté en morceaux, le soir du premier tour des élections à l'annonce des résultats : le Front National progresse encore dans les suffrages exprimés.

Comment peut-on expliquer cela ?

Après tant d'années de promesses des grandes centrales politiques, nous constatons la dégradation à tous les niveaux de tous les services. Nous assistons à une dégradation de l'école, une augmentation des inégalités scolaires, une dégradation des services publics alors que des attentes de la population s'expriment (besoin d'hôpitaux de proximité, de transports collectifs, de sécurité).

Les gens se sentent trahis par toutes ces promesses et réformes, par tous ces politiques qui n'arrivent pas à se connecter à la réalité et à se rendre sur le terrain pour voir la vie de tous les jours des français. C'est ce fossé créé par ces politiques et technocrates qui ont grandi dans « les grandes écoles » de la République et qui veulent appliquer de leurs sièges bien confortables des idées bien pensées qui a déterminé le résultat du 6 décembre.

Mais malgré ces désespoirs, nous devons nous mobiliser et nous devons chacun à notre niveau faire un barrage citoyen à toutes ces décisions venues d'en haut.

Il n'est jamais trop tard, il faut garder l'espoir.

L'espoir que notre classe politique qui va nous représenter à l'issue du deuxième tour va se renouveler, qu'elle va entamer de vraies réformes claires et rapides sur les sujets essentiels : emploi, renforcer les solidarités, préserver notre planète, favoriser la formation et la culture, l'égalité des citoyens, la sécurité, qu'elle mettra fin aux privilèges d'une minorité en faveur de l'intérêt collectif.

Chacun doit réagir, se mobiliser, se sentir responsable pour l'avenir de nos enfants et des prochaines générations.

Collectivement en réactivant l'ambition d'une société meilleure l'année 2016 pourrait être un début de transition, un début de changement. Garder l'espoir, l'utopie n'est pas un rêve, l'utopie peut devenir réalité.

Les élus de Bannalec bouge

Les rendez-vous 2016 ■■■■

Janvier

- SAMEDI 2** Vœux du maire, salle J. Moulin
VENDREDI 8 Don du sang, salle J. Moulin
VENDREDI 15 Galette des rois du Comité Ste Anne, salle J. Moulin
JEUDI 21 AG et repas du Club de loisirs, salle J. Moulin
SAMEDI 23 Loto de la Crèche, salle J. Moulin
Pétanque, Challenge d'hiver 1^{er} tour, espace A. Duval
DIMANCHE 24 Fest deiz du Comité de Trébalay, salle J. Moulin
VENDREDI 29 Soirée crêpes de l'école de foot, salle J. Moulin
SAMEDI 30 Pétanque, Challenge hiver 2^{ème} tour, espace A. Duval
Concert de Bocal son, Ti Laouen
DIMANCHE 31 Stage crêpes du Comité Diwan, école Diwan
Loto du Club de tennis de table, salle J. Moulin

Février

- VENDREDI 5** Loto du Club de pétanque, salle J. Moulin
DIMANCHE 5 Kig Ar Farz de l'Ensemble folklorique, salle J. Moulin
DIMANCHE 14 Troc et puces de l'AEP Notre Dame, salle J. Moulin
JEUDI 25 Repas et loto du Club de loisirs, salle J. Moulin
SAMEDI 27 Bal masqué des parents d'élèves des écoles publiques, salle J. Moulin
DIMANCHE 28 Théâtre Comédia, salle J. Moulin

Mars

- MARDI 2** Spectacle enfant « Dans les plis de mes rêves », salle J. Moulin
DIMANCHE 6 Foire informatique
SAM 12/DIM 13 Expo vente de Ban'Créa Flore, Ti Laouen
SAMEDI 12 Fest noz pilhou du Comité Diwan, salle J. Moulin
DIMANCHE 13 Repas du Comité paroissial, salle J. Moulin
MER 16/JEU 17 Spectacle enfant « Toutouig la la », salle J. Moulin
SAMEDI 19 Quizz du Comité de jumelage Banaleg Irland, salle J. Moulin
Auditions d'Espace Musique, Ti Laouen
DIMANCHE 20 Baby troc de la Crèche, salle J. Moulin
MERCREDI 03 Spectacle enfant « Infantia », salle J. Moulin
JEUDI 24 Repas du Club de loisirs, salle J. Moulin
SAMEDI 26 Chasse à l'œuf, parents d'élèves des écoles publiques, EHPAD
DIMANCHE 27 Rando de Bannalec Sénégal, espace A. Duval
MARDI 29 Atelier peinture, Semaine de la petite enfance, salle J. Moulin

Culture ■■■■

Les expos au centre culturel

● Du 8 janvier au 27 février

Voyages solidaires,

par Bannalec Sénégal Solidarités Jeunes



Le voyage 2015 a permis de prolonger les échanges déjà en place et d'élaborer des projets de développement durable en négociation avec les partenaires locaux. Avec un petit rappel de l'exposition « Eyes from the street » où des jeunes Sénégalais de Pikine avaient pris en photo des scènes de la vie quotidienne de leur quartier. Des animations sur le thème de l'Afrique seront proposées durant cette exposition : musique, arts plastiques, jeux...

● Du 4 mars au 11 mai

Les Bannalécois et l'aviation



Retour sur les Bannalécois qui ont vécu les deux conflits mondiaux, les guerres 14/18 et 39/45 : Jean Bourhis, Pierre Le Beuze et Louis Salaün, et aussi le crash du bombardier Black Swan.

Semaine de la petite enfance ■■■■

LES SPECTACLES, SALLE JEAN MOULIN



« Dans les plis de mes rêves », Cie Charabia (dès 6 mois)
Mercredi 2 mars, à 9h30 (multi accueil) et à 15h30 (tout public)



« Infantia », Cie L'Hyonne en scène (dès la naissance)
Mercredi 30 mars, à 9h30 (multi accueil) et à 15h30 (tout public)

LES ATELIERS

Mardi 8 mars : *Groove le son* avec Gwenn Le Doré, de 9h30 à 11h30, salle Jean Moulin
Mardi 29 mars : *Sons en peinture* – Salle Jean Moulin, de 9h30 à 11h30
Des ateliers contes musicaux auront également lieu en médiathèque (thèmes, jours et horaires non calés à ce jour)

« Toutouig la la la » Cie Chapi Chapo (dès la naissance à 2 ans)
Mercredi 16 mars, à 15h et à 16h30 (tout public)
Jeudi 17 mars, à 9h30 (multi accueil)

